

## MÉDECIN DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

La ou le médecin de médecine préventive évalue l'état de santé des personnels lors de l'examen annuel ou sur demande. Il informe et conseille le personnel et l'administration sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail. Il participe à l'évaluation et à la prévention des risques.

## ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Veille et évaluation des situations et conditions de travail
- Surveillance de l'ensemble du personnel et des postes à risques
- Conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail
- Mise en œuvre d'actions d'information sur l'hygiène et la sécurité

## CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les médecins de médecine préventive représentaient 1 100 agents au 31 décembre 2012. Ils travaillent essentiellement dans les centres de gestion (72,3%) et plus occasionnellement dans les villes de plus de

20 000 habitants et les EPCI (14,5 %). Ce métier, pour lequel les difficultés de recrutement sont particulièrement fortes, a pour autant un rôle crucial dans le contexte actuel, dans lequel l'usure professionnelle devient un enjeu déterminant pour les collectivités, confrontées au vieillissement des agents et à des problématiques organisationnelles dues aux restrictions budgétaires. En fonction d'une spécialisation

complémentaire, les médecins de médecine préventive ont également en charge les problèmes d'ergonomie, de psychopathologie du travail ou de toxicologie.

## ACCÈS

- > Formation initiale en médecine et spécialisation complémentaire en santé au travail
- > Conditions d'exercice réglementées
- > Concours d'accès de la filière médico-sociale, catégorie A, cadres d'emplois des médecins territoriaux

## ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- la réforme de la médecine du travail dans le secteur privé (juillet 2004) ;
- le développement de la psychodynamique du travail.

Le développement des politiques de prévention des risques professionnels se confronte donc, d'une part aux difficultés de recrutement, mais aussi au vieillissement des professionnels, dont la moyenne d'âge dépasse 53 ans et qui, à près de 48 %, ont plus de 55 ans.

## PERSPECTIVES D'EMPLOI

Le suivi médical des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements est obligatoire. La collectivité ou l'établissement doit donc avoir recours et financer un service de médecine préventive avec le concours d'un ou plusieurs médecins de prévention. « Les médecins du travail sont en nombre très insuffisant et leurs missions doivent être recentrées » constate un rapport de l'inspection générale de l'Administration, le 9 décembre 2014. Les services doivent faire face à un renouvellement important, lié principalement à l'attractivité de l'exercice en privé (conditions de rémunération et d'exercice) et fonctionnent avec un nombre croissant de postes vacants. Les voies d'accès à cette spécialité sont disparates : voie de diplômes (diplôme d'études spécialisées : internat - concours européen, certificat d'études spécialisées), voie de qualification ordinale, voie de régularisation et de reconversion. Si les perspectives d'emploi sont importantes, les conditions d'exercice et d'accès à cette spécialisation doivent sans doute être revues. Un décret revalorisant le statut et, par extension, l'échelle indiciaire des médecins territoriaux est paru au journal officiel, le 21 août 2014.

### • SCÉNARIO 1

Sans aucune modification structurelle, le traitement des situations d'usure professionnelle engendrées par le vieillissement des agents et les modes de fonctionnement à flux tendus vont amplifier les problématiques de prise en charge des maladies professionnelles, en particulier les troubles musculo-squelettiques (TMS) qui occupent la 1<sup>ère</sup> place des causes d'arrêt de travail et une augmentation des risques psychosociaux.

### • SCÉNARIO 2

Les changements induits par les recompositions territoriales, les dynamiques de mutualisation et de territorialisation des services redéfinissent le périmètre et les modalités d'organisation et d'intervention, dégagant des synergies de moyens entre collectivités. Indépendamment de toute réforme structurelle du métier, cela permettrait de passer progressivement du curatif au préventif.

## REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

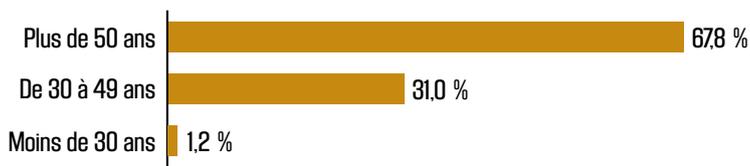
### • EFFECTIFS AU 31/12/2012

1 100 agents

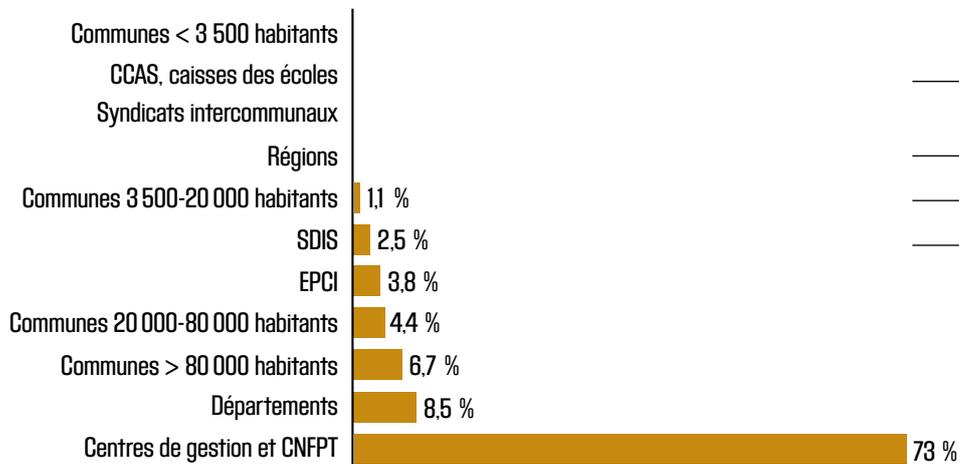
32,6 % d'agents à temps non complet

69,9 % de femmes

### • STRUCTURE DES ÂGES



### • RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



### • STATUT

98,7 % d'agents de catégorie A

22,6 % d'agents titulaires

74,4 % d'agents non titulaires

### • ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **53 ans**

Part des plus de 55 ans : **47,5 %**

### • PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Personnel et ressources humaines	530	48,2
Santé	420	38,2
Autres services	150	13,6